



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0775

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire - Rillieux la Pape

objet : Place Jules Ferry - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention avec le Sytral

service : Direction générale - Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benekadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009**Délibération n° 2009-0775**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Caluire et Cuire - Rillieux la Pape

objet : **Place Jules Ferry - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention avec le Sytral**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport concerne l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour la modification du programme de l'aménagement de la place Jules Ferry, au terminus de la ligne C1 à Caluire et Cuire.

Le Sytral a mis en service la première phase de la ligne forte C1 Part-Dieu-Cité Internationale en octobre 2006. Aujourd'hui, la deuxième phase Part-Dieu-Caluire et Cuire est en cours pour une mise en service prévue début 2011.

La Communauté urbaine doit réaliser le réaménagement complet de la place Jules Ferry à Caluire et Cuire, dans le cadre des projets connexes à cette ligne. Cet aménagement doit permettre d'assurer le retournement de la ligne forte, tout en requalifiant les espaces publics, en facilitant la connexion avec la ligne C du métro (station Cuire) et en clarifiant la destination des multiples usages de cette place.

La Communauté urbaine est maître d'ouvrage de cette opération et le Sytral participe financièrement à ce projet. L'estimation initiale réalisée, à partir du programme en 2007, était de 2 900 000 € TTC, le Sytral remboursant les travaux directement liés aux transports publics, soit la somme de 1 000 000 € TTC.

Aujourd'hui, après les études de projet, il s'avère que le montant de l'opération s'élève finalement à 3 500 000 € TTC. En effet, le programme a évolué de la manière suivante :

- la réalisation des 22 massifs de ligne aérienne présents sur cette place n'ont pas été intégrés dans les marchés du Sytral. Il faut donc les prévoir dans les marchés de cette opération pour un montant de 360 000 € TTC,
- les déviations de réseaux nécessaires pour réaliser ces massifs auront un coût d'environ 80 000 € TTC,
- compte tenu du passage très fréquent et des girations très contraignantes des trolleybus, il est souhaitable de renforcer les revêtements des zones bus pour assurer leur pérennité pour un coût de 60 000 € TTC.

Le total de ces travaux complémentaires s'élève à 500 000 € TTC. Compte tenu de leur nature, ils seront intégralement compensés par une recette équivalente du Sytral.

Par ailleurs, le périmètre de l'opération a été élargi, pour assurer notamment la continuité des cheminements entre métro et pôle bus, ainsi que l'amorce de la voie des Dombes jusqu'à l'entrée de la Clinique protestante. Un surcoût de 100 000 € pour la Communauté urbaine est donc à ajouter à cette opération.

En conséquence, il est demandé d'individualiser 600 000 € TTC en dépenses et 500 000 € en recettes sur les années 2010 et 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1DIO - Mobilité pour tous sur l'opération n° 1494.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 600 000 € en dépenses et 500 000 € en recettes répartis selon l'échéancier suivant :

- 2010 : 300 000 € en dépenses et 200 000 € en recettes,

- 2011 : 300 000 € en dépenses et 300 000 € en recettes.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 500 000 € TTC en dépenses et 1 500 000 € TTC en recettes.

2° - Approuve la convention à passer avec le Sytral relative à l'aménagement de la place Jules Ferry lié aux travaux de la ligne forte C1.

3° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.